



# COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 8 MARS 2023

### **Présidence**

Monsieur Boris Fringeli, Syndic et Président de l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et remercie les participants de leur présence.

### **Convocation**

Il rappelle le mode de convocation par insertion dans la feuille officielle n°8 du 24 février 2023, avis aux piliers publics dans les villages et convocation par un tout-ménage via le bulletin d'information.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Une personne ne dispose pas du droit de vote, il s'agit de Monsieur Xavier Schaller, journaliste à La Gruyère.

### **Scrutateurs**

Sont nommés scrutateurs Monsieur Vincent Grangier, Madame Caroline Gurtner et Madame Sarah Merino.

### **Participants**

98 participants, dont 1 personne n'ayant pas le droit de vote, soit 97 votants.

### **Excusés**

Sont excusés Monsieur Hugo Rey, Conseiller communal, Madame Karine Beaud, Madame Marie-Noëlle Beaud, Monsieur Pierre-Alain Jordan et Monsieur Rafael Merino.

## **Ordre du jour**

M. Fringeli fait la lecture du tractanda.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 novembre 2022**
- 2. Présentation du projet d'extension pour la nouvelle école à Neirivue**
- 3. Acceptation du projet d'extension pour la nouvelle école à Neirivue**
- 4. Divers**

Afin d'établir un procès-verbal au plus près des propos tenus, M. Fringeli rappelle que l'assemblée est enregistrée. Une fois le procès-verbal approuvé, l'enregistrement sera détruit. Il est demandé aux participants de s'annoncer et de parler au moyen du micro.

Monsieur Joseph Schwager propose de modifier le point 3 du tractanda par « Vote du projet d'extension pour la nouvelle école à Neirivue ». Il estime que le terme « Acceptation » est erroné.

L'assemblée accepte cette modification.

Le tractanda mis à jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 novembre 2022**
- 2. Présentation du projet d'extension pour la nouvelle école à Neirivue**
- 3. Vote du projet d'extension pour la nouvelle école à Neirivue**
- 4. Divers**

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 novembre 2022**

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu ce soir celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site internet.

M. Fringeli demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou observations à formuler à propos de son contenu. Aucune observation n'étant formulée, il demande à l'assemblée de se prononcer.

### **Vote**

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 novembre 2022 par :

Oui : 91

Non : 0

Abstention : 6

M. Fringeli remercie l'assemblée.

## **2. Présentation du projet d'extension pour la nouvelle école à Neirivue**

### **Présentation de Christine Sauterel**

Madame Christine Sauterel, Conseillère communale en charge des écoles, prend la parole :

L'assemblée communale doit se demander pour quelle raison le Conseil communal n'a pas anticipé alors qu'on voit de nombreuses communes qui construisent des bâtiments scolaires trop petits. Cette question est légitime.

Le projet avait été anticipé, en demandant, dès le concours d'architecture, deux variantes du projet d'école : une variante avec 8 classes et une seconde variante pour une extension avec 3 classes supplémentaires.

Les chiffres de l'époque ne montraient pas un besoin de plus de 8 classes pour les années à venir. Le Conseil communal a, à plusieurs reprises, demandé l'avis du Canton sur le nombre de classes à construire, sachant que des discussions pour un regroupement scolaire étaient en cours. Comme la Commune de Bas-Intyamou a fait part de son intention de construire des classes supplémentaires à Estavannens, la décision du Canton a été que « chaque commune construit en fonction de ses besoins ». Cette décision a donc été suivie par la Commune.

A la rentrée 2021-2022, une 3<sup>ème</sup> classe enfantine a dû ouvrir, pour un total de 9 classes. Cette 9<sup>ème</sup> classe ne devait être que temporaire.

A la rentrée 2022-2023, une 10<sup>ème</sup> classe a été ouverte.

L'explication de ces ouvertures de classes est, entre autres, due à l'augmentation de la population et également au comptage des élèves qui ne se fait pas sur le nombre d'élèves physiques, mais sur le nombre d'élèves légaux.

La différence entre les élèves physiques et les élèves légaux est ce que nous appelons les élèves MAR, nécessitant des Mesures d'Aides Renforcées. Depuis 2014, tout enfant à besoin éducatif particulier doit pouvoir, dans la mesure du possible, effectuer sa scolarité dans l'école située à proximité de son domicile. Ces élèves comptent dès lors pour 3 dans une classe. Ce qui explique l'ouverture de plus petites classes.

Pour exemple : la dernière classe ouverte compte 12 élèves physiques mais 18 élèves légaux.

Ces mesures sont un vrai point positif pour les enfants à besoins éducatifs particuliers, ainsi que pour leurs camarades et leurs enseignants. Ils ne sont plus oubliés au fond de la classe ou dans des classes spécialisées non adaptées à leurs besoins, comme il y a encore quelques années. Toutefois, cela engendre un grand défi pour les communes qui doivent suivre avec les locaux.

Avec cette augmentation des élèves, l'accueil extra-scolaire va rapidement arriver à sa capacité maximale.

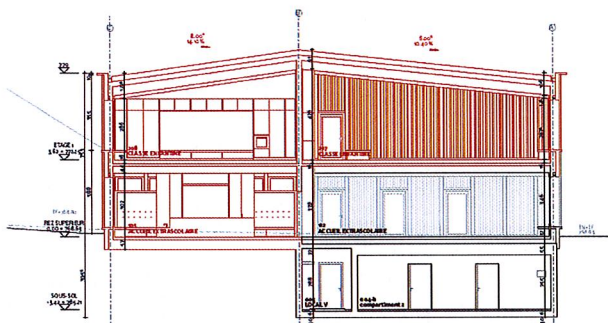
Au vu de ces éléments, le Conseil communal a décidé de mandater le bureau d'architectes en charge du chantier pour une projection avec l'extension du bâtiment de l'AES en y ajoutant deux classes. L'extension de l'AES, permettra également d'avoir deux salles, dont une qui pourra être utilisée par les sociétés ou qui pourra être louée, avec cuisine, rangement, etc.

L'avantage de construire cette extension permettra d'éviter, dans la mesure du possible, le déplacement d'élèves à Estavannens ou Grandvillard et de réaliser des économies sur les transports scolaires.

Christine Sauterel passe la parole à Cédric Privet, vice-syndic, qui va présenter les plans du bâtiment et ses données techniques.

### **Présentation de Cédric Privet**

Cédric Privet présente les plans de mise à l'enquête du projet. L'extension du bâtiment est la partie en rouge. Le bâtiment noir est le bâtiment de l'accueil extrascolaire (AES) qui faisait partie de la première mise à l'enquête.



Le principal changement est la toiture du bâtiment. Cette dernière compte toujours deux pans. Dans le projet initial, le faite était dans l'autre sens. Un monte-charge est prévu étant donné la réalisation d'un étage supplémentaire.

L'affectation des pièces est la suivante : au rez-de-chaussée extension de l'AES ; en effet, l'AES prévu initialement ne répond bientôt plus aux besoins. Cette pièce supplémentaire sera séparée par une paroi amovible afin qu'elle puisse être utilisée par l'AES en journée et par les sociétés en dehors des heures de fréquentation de l'AES.

A l'étage, deux salles de classes, dimensionnées selon les normes requises pour des classes enfantines (plus grandes que celles pour le primaire) sont prévues. Cela permettra de moduler si besoin. Une classe enfantine ne pourrait pas être prévue dans une classe répondant aux normes pour le primaire mais le contraire est possible.

L'extension est une continuité du bâtiment prévu initialement. Le bâtiment est prolongé avec ces modules de classes.

Monsieur Joseph Schwager souhaite savoir si les architectes ont reçu un cahier des charges et par qui ce dernier a été établi. Boris Fringeli lui répond que le cahier des charges a été établi par les services cantonaux, de concert avec le Conseil communal. Il rappelle que si les deux cercles scolaires ont fusionné c'est parce que la situation de Haut-Intyamou avec 8 classes, minimum légal dans la loi scolaire, n'était pas pérenne. Le Canton tablait sur une diminution à 7 classes. Comme expliqué précédemment, la population, le nombre d'élèves physiques et légaux ont augmenté. Il rappelle également que l'extension était prévue dans le concours d'architecture mais n'était pas envisagée avant 10 à 15 ans d'exploitation. La population est passée de 1559 habitants au moment du vote initial à 1680 habitants au 1<sup>er</sup> mars 2023.

Après la fusion, le nombre d'habitants a gentiment augmenté de 1200 à 1500 habitants et a soudainement pris l'ascenseur.

Christine Sauterel rappelle que les exigences dans l'enseignement ont également changé : plus d'enfants sont diagnostiqués MAR et ne sont plus mis de côté.

Eric Pasquier se demande si, suite à la fusion des cercles, il n'est pas possible de s'arranger entre communes pour une seule école. Il pense qu'il y a 15-20 ans, les communes auraient dû se mettre d'accord pour la construction d'une école à Villars-sous-Mont pour la Vallée. Il cite en exemple une école pour le Val d'Anniviers qui pratique l'horaire continu.

Boris Fringeli rappelle que chaque commune du nouveau cercle scolaire pourvoit à ses propres besoins au niveau des classes. La Commune de Bas-Intyamou vient de voter une extension de 4 classes car les locaux devenaient trop petits. A l'avenir, il y aura 3 sites scolaires dans la vallée : Estavannens, Grandvillard et Neirivue.

Eric Pasquier estime qu'il ne faut pas constamment obéir à Fribourg et qu'en allant à l'encontre de leurs décisions, on peut aussi y arriver.

Les bâtiments actuels ne répondent plus aux normes en vigueur. La 9<sup>ème</sup> classe ouverte se situe dans le bâtiment de l'ancienne Poste à Montbovon. Elle mesure 45m<sup>2</sup> alors que la norme prévoit une salle de 96m<sup>2</sup>. La salle de classe située dans le bâtiment Wydler est la seule avec la taille requise mais ne répond pas à plusieurs autres normes, électriques notamment. Une autre classe a été ouverte dans les combles à Albeuve. La salle de bricolage a été déplacée à Neirivue, dans les combles à peine chauffés. Actuellement, il n'y a plus de possibilité d'ouvrir une classe supplémentaire. La location de locaux annexes type « Cotube » est estimée entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.- par an.

Eric Pasquier est surpris que le Canton accepte des « Cotube » alors qu'il estime que nos immeubles ne sont plus aux normes.

Boris Fringeli rappelle que ce soir on ne vote pas l'emplacement de l'école, ni le bienfondé de sa construction mais bien sur le projet d'extension. Les CHF 11.665 mio ont été votés et acceptés. Ce soir on parle de l'extension estimée à CHF 3.110 mio.

La Commune de Haut-Intyamou est desservie par le train ce qui n'est pas le cas des sites de Bas-Intyamou et Grandvillard desservis par le bus. Les élèves de Haut-Intyamou pourront prendre le train.

Anita Liard souhaite savoir si les élèves de classes enfantines, âgés de 4 ans, emprunteront le train. Boris Fringeli précise que oui, sous la surveillance d'accompagnateurs.

Céline Bouzenada-Sottas remercie le Conseil communal pour le travail effectué. Elle rappelle que sur Fribourg, il n'y a pas de nombre maximal fixé mais qu'il est admis entre 18 et 24 élèves par classe. Elle se demande si deux classes supplémentaires seront suffisantes.

En exemple, Boris Fringeli rappelle la situation de Bulle où la population augmente de façon exponentielle : malgré cela la Ville ne construit pas pour dans 15 ans. Pour Haut-Intyamou, l'école avec l'extension comptera 10 vraies salles de classes. Il reste la possibilité de jongler avec une salle d'activités manuelles qui pourrait être transformée en classe si besoin. La Commune devrait disposer d'assez de locaux pour un bon moment. Mais bien malin celui qui devine jusqu'à quand !

Avec le regroupement, on ne pourra pas échapper aux déplacements d'élèves pour lisser les effectifs sur la vallée. Le but de la Commune reste d'éviter des déplacements trop longs pour les élèves.

Joseph Schwager aimerait savoir si une alternative a été étudiée en prévoyant l'extension dans l'école de Neirivue par exemple. Christine Sauterel confirme qu'un projet prévoyant de conserver le bâtiment scolaire de Neirivue a été étudié. Elle précise toutefois que pour une remise aux normes du bâtiment, il faut compter environ CHF 10 mio.

Boris Fringeli dit qu'il faut voir ce projet comme une chance pour la commune de proposer une école fabriquée entièrement avec le bois de la commune, durable, qui consommera des plaquettes de bois de la commune et permettant une économie sur les déplacements avec les transports scolaires. Cette extension est la preuve qu'il fait bon vivre sur la Commune et que les familles souhaitent s'y installer.

Fabien Beaud demande pourquoi les classes ne sont pas prévues dans le bâtiment Wydler puisqu'il est aux normes. Christine Sauterel relève que seul l'étage utilisé actuellement compte une hauteur sous plafond aux normes (3 mètres). Ce n'est pas le cas des étages supérieurs. Le projet consistant à conserver le bâtiment scolaire, en y prévoyant l'AES et deux classes, est plus cher que l'extension de par les mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR), les contraintes pour un bâtiment protégé, la présence de nombreux murs porteurs, etc... toutes les pistes ont bien été étudiées en amont.

Boris Fringeli rappelle qu'une salle de classe coûte environ CHF 1 mio, partout dans le canton. Si on rénove des bâtiments qui ne sont pas adaptés c'est beaucoup plus cher. Il rappelle que les privés doivent répondre à moins d'exigences que le secteur public. Actuellement, seule une classe est adaptée aux PMR à Albeuve : les 9 autres ne le sont pas. Les choses évoluent et la Commune s'adapte aussi vite que possible aux changements imposés.

Cédric Privet présente encore un visuel des teintes prévues pour le bâtiment principal et le bâtiment de l'AES. Une palette était préavisée par le Service des Biens Culturels étant donné que l'école se trouve entourée de bâtiments protégés.

### **Présentation de Boris Fringeli**

Boris Fringeli présente le volet financier.

Les architectes ont sollicité des offres auprès des entreprises déjà mandatées pour les travaux en cours.

Boris Fringeli présente un tableau récapitulatif des devis pour l'extension du crédit de construction qui se compose comme suit :

0 Terrain : pas d'achat de terrain  
1 Travaux préparatoires : pas de travaux préparatoires puisque le chantier est en cours  
2 Bâtiment : CHF 2.539 mio  
5 Frais secondaires : CHF 43'000.-  
5 Divers et imprévus : CHF 130'000.-  
9 Ameublement : CHF 58'000.-  
Honoraires architectes et ingénieurs : CHF 340'000.-  
Soit un total de CHF 3'110'000.-.

Leotrim Basha confirme sur le fond être pour le projet d'extension. Toutefois, il s'interroge sur les honoraires dont le montant est important : pourquoi sont-ils si élevés si le concours d'architecture prévoyait déjà cette extension ? Boris Fringeli rappelle en effet que lors du concours d'architecture, il avait été demandé de prévoir un projet comprenant la possibilité d'une extension de 3 classes supplémentaires. Pour l'extension, les architectes et les ingénieurs ont été sollicités représentant une charge de travail et des honoraires supplémentaires (appels d'offres, mise à jour des plans, études des ingénieurs, radon...). Le projet d'extension n'avait pas été chiffré au moment du concours.

Michel Grangier souhaite savoir si la Commune touche des subventions supplémentaires pour cette nouvelle extension. Boris Fringeli confirme CHF 100'000.- de subvention en plus du Canton.

Le financement de l'extension est prévu au moyen de la vente de bâtiments scolaires, sauf à Lessoc où le Conseil communal est conscient que des solutions doivent être trouvées pour les habitants et les sociétés, ainsi que la vente de l'immeuble Les Mélèzes à Montbovon.

Il rappelle les subventions et aides promises et déjà acquises :

- Patenschaft für Berggemeinden CHF 500'000.- ;
- Canton de Fribourg (bâtiments) CHF 600'000.- ;
- Subvention Minergie CHF 45'000.- ;
- Subvention et compte pour abris PC pour les 280 places créées CHF 600'000.-.

Le total des dons et subventions se monte à CHF 1'745'000.-. Le Conseil communal continue à solliciter de l'aide auprès de fondations liées à la ZEWO.

Le montant des fonds propres est donc estimé à CHF 5'645'000.-. Reste à financer la somme de CHF 9'115'000.- (projet initial + extension).

Boris Fringeli rappelle qu'avec MCH2 (modèle comptable harmonisé) tous les bâtiments du patrimoine administratif doivent être amortis en 33 ans (soit 3% par an), représentant un amortissement annuel de CHF 390'450.- ainsi qu'un intérêt lié à l'emprunt de CHF 142'276.86, soit un amortissement et intérêt annuels de CHF 532'726.86.

Daniella Pasquier relève que le calcul tient compte de la vente des immeubles alors que l'assemblée n'a pas approuvé cela. Boris Fringeli confirme que les immeubles ne pourront pas être vendus suite à l'assemblée de ce soir puisque chaque bâtiment proposé à la vente fera l'objet d'un vote séparé qui peut être refusé par l'assemblée. Madame Pasquier estime donc que les chiffres sont faussés. Boris Fringeli répète que l'amortissement est calculé sur la totalité moins les dons et subventions. Daniella Pasquier déclare par ailleurs que, d'après elle, le bâtiment Les Mélèzes ne coûte rien à la Commune et qu'il doit rapporter uniquement. Boris Fringeli rappelle que des loyers modérés sont appliqués par la Commune et que des travaux importants d'isolation périphérique ont été entrepris. De plus, au départ de locataires des travaux d'entretien sont effectués, et il n'y a donc pas de bénéfices à long terme sur ce bâtiment dont la dette est de CHF 300'000.-.

Fabien Beaud demande un détail du montant de CHF 2.8 mio pour la vente des bâtiments scolaires. Boris Fringeli précise qu'une première estimation a été établie par Gruyère Immo en 2020 ; les montants avaient alors été jugés inférieurs à la réalité par le Conseil communal. De nouvelles estimations du patrimoine financier ont été effectuées en 2021 et sont plus élevées. Le chiffre de CHF 2.8 mio est donc un montant médian et prudent avec 4 bâtiments et une moyenne de CHF 700'000.- par bâtiment.

Fabien Beaud rappelle qu'en 2021, un don de CHF 1 mio de la Patenschaft avait été annoncé à l'assemblée communale alors que le montant annoncé ce soir est de CHF 500'000.-. Boris Fringeli confirme que ce fut une mauvaise surprise : une estimation basée sur d'autres projets d'écoles avait mené à ce chiffre mais les dons ont changé, les fonds sont moins fournis. Le montant avancé en 2021 n'avait pas été confirmé par la Patenschaft puisqu'une demande de don ne peut être allouée que sur un projet complet.

Joseph Schwager relève que le montant de l'amortissement et de l'intérêt, CHF 532'000.- par an, représente 10% du budget communal. Boris Fringeli rectifie et précise que c'est 6 à 7% du budget. Il s'agit effectivement d'une grosse charge financière mais l'école est une obligation de la Commune.

Raphaël Beaud demande si l'extension prévoit une augmentation des places de parc. Cédric Privet confirme que l'extension crée un besoin supplémentaire. Il manquera 3 places sur le parking actuel prévu. Ces places pourraient être aménagées à la sortie du passage Arc-en-ciel à Neirivue (actuellement place PMR et TPF). La pose de moloks sur la place en gravier est aussi envisagée. Comme les autres places de parc, elles pourront être utilisées en dehors des horaires scolaires. Le Conseil communal étudie aussi d'autres projets dans le périmètre. Cédric Privet se veut rassurant et estime qu'il y aura assez de places pour que ça fonctionne. Cela a été confirmé par un bureau d'étude : les places ne doivent pas obligatoirement se trouver sur la même parcelle que l'école.

Raphaël Beaud souhaite savoir s'il restera des moyens financiers pour la réalisation de la place du village initialement prévue. Cédric Privet rappelle que pour le moment le parking communal n'est pas modifié étant donné les discussions en cours avec un propriétaire voisin. De plus, la place du village est incluse dans les CHF 11.660 mio.

Claude Marguet demande si la Commune envisage la vente de l'électricité produite par les panneaux solaires. Boris Fringeli confirme que l'école sera autonome et le surplus vendu. Dans la globalité, la Commune va plus vendre que consommer mais il n'est pas prévu de vendre pour l'approvisionnement des bâtiments voisins. Les bâtiments seront reliés au chauffage à distance.

Nicolas Beaud revient sur les places de parc envisagées à proximité du bâtiment scolaire actuel de Neirivue et souhaite savoir ce qu'il en adviendra une fois l'école actuelle vendue. Cédric Privet précise que les 3 places sont envisagées à la sortie du passage Arc-en-ciel qui demeurera sur le domaine public. Il précise qu'il y a déjà eu une demande de privés pour savoir s'il était possible d'aménager une place de parc avec sortie sur la route : les services cantonaux ont répondu qu'un projet était envisageable à condition que la distance de visibilité soit respectée. Cela pourrait donc être envisagé pour un potentiel acheteur de l'école de Neirivue.

Stéphane Pythoud souhaite savoir le montant de l'amortissement annuel sans l'emprunt supplémentaire pour l'extension. Boris Fringeli indique qu'il se monte à CHF 393'450.-.

Jean Despontin fait part de son avis personnel. Il rappelle que l'assemblée vote sur la qualité de l'éducation de nos enfants et futurs petits enfants. Pour lui, qu'on vote oui ou non ce soir ça ne changera rien : ces CHF 3 mio seront dépensés à moyenne échéance, en construisant de nouvelles et belles classes ou en rénovant d'anciennes classes. Il demande à l'assemblée de bien prendre cela en compte lors de son vote.

Boris Fringeli confirme ses dires. Il a été demandé aux architectes de chiffrer les travaux dans le cas où l'extension devait être réalisée après plusieurs années d'exploitation : le coût est estimé, à ce jour, à CHF 4.625 mio.

Michael Liard souhaite connaître la prolongation de la durée des travaux en cas d'acceptation ce soir. Christine Sauterel indique que pour le moment, l'entrée dans les locaux est prévue à la rentrée scolaire 2024. En fonction des travaux, cela pourrait être repoussé pour décembre 2024 mais seulement certaines classes, celles de l'extension par exemple. Le calendrier reste à définir.

Céline Bouzenada-Sottas s'interroge sur la qualité d'apprentissage des élèves dans la nouvelle école durant les travaux dans le bâtiment annexe. Christine Sauterel confirme que le calendrier reste à définir avec la Direction de l'école. Jean Despontin précise qu'il s'agira de travaux du second œuvre.

Sébastien Sottas demande quel sera le parcours emprunté par les écoliers. Christine Sauterel rappelle les travaux de déplacement de la gare à hauteur du passage Arc-en-ciel. Un chemin sécurisé est prévu depuis la sortie du passage, longeant la propriété de Paul Castella et le long des jardins de la paroisse pour éviter les escaliers inaccessibles aux PMR. Cédric Privet rappelle encore l'aménagement de la zone 30 km/h à Neirivue (côté école) : le projet a été mis à l'enquête dernièrement et n'a pas fait l'objet d'oppositions. En attente de l'approbation finale du Canton pour un aménagement encore espéré cette année.

Daniella Pasquier rappelle la promesse du Conseil communal, formulée lors de l'assemblée du vote du crédit de construction pour la nouvelle école, de ne pas augmenter les impôts et souhaite savoir si cette promesse sera tenue. Boris Fringeli confirme que la promesse peut être tenue puisque l'endettement est calculé. Il est toutefois possible que d'autres événements influencent la cote des impôts. Dans les administrations communales les exigences sont de plus en plus extrêmes : plus de travail, plus de dossiers compliqués et toujours plus de concitoyens avec une assistance juridique ou un avocat... Cette complexification représente des dépenses pour la Commune.

Il rappelle les CHF 155 mio prévus pour les EMS qui impacteront également les communes. Daniella Pasquier estime qu'avec un taux d'imposition si élevé, la Commune n'attire pas de nouveaux habitants.



Stéphane Moura s'interroge : la Commune a-t-elle vraiment les moyens pour ce projet ? En cas de non ce soir, l'amortissement sera de CHF 393'000.- par an au lieu de CHF 532'000.-. Boris Fringeli rappelle que les intérêts sont calculés sur la somme réellement empruntée. Etonnement, la non-vente de bâtiments n'aura pas d'énorme incidence sur les finances. Stéphane Moura est persuadé qu'il y aura un dépassement de budget et estime que le financement manque de clarté. Pour lui, la Commune n'a pas les moyens. Boris Fringeli indique que la Commune a les moyens mais qu'à l'avenir, la Commune ne pourra pas consentir à de gros investissements sauf pour l'eau et l'épuration couverts par les taxes.

Françoise Geinoz demande si tous les enfants empruntant le train devront manger à l'école. Boris Fringeli précise que les TPF sont enclins à adapter les horaires et intercaler des trains pour s'adapter. Avec 150 élèves de plus sur la ligne cette dernière sera pérennisée avec l'octroi de subventions fédérales et cantonales.

Christine Sauterel relève que l'horaire entrant en vigueur en décembre 2023 prévoit déjà des trains supplémentaires aux heures de pointes, soit le matin, à midi et en fin de journée. Cela permettra d'envisager que certains élèves empruntent déjà le train dès janvier 2024.

Yvan Fragnière demande si les élèves de Lessoc pourront rentrer manger à midi. Boris Fringeli rappelle que la sécurité demeure prioritaire et que les enfants de Lessoc ne se rendront pas à pied à la gare avec les aménagements actuels. Christine Sauterel rappelle que des élèves d'Allières empruntent le train pour se rendre à l'école et rentrent à leur domicile à midi. La présence d'accompagnants dans le train des TPF est prévue selon une période définie ou tout au long de l'année. Les plus petits seront bien entendu encadrés. Cédric Privet précise pour finir que la liaison entre Lessoc village et la gare est en cours d'étude : le bureau CSD a été mandaté pour la sécurisation du tronçon.

Jean-Marc Pythoud souhaite savoir si des accompagnants sont prévus sur les 2 lignes, soit les TPF et le MOB. Christine Sauterel précise qu'actuellement, les élèves empruntant le train depuis Allières, sont encadrés au départ par les parents et à l'arrivée par le chauffeur du bus ; il n'y a pas d'accompagnement dans le train. Renseignement pris auprès du service juridique du canton et de la préfecture, cette pratique est légale.

Christian Grangier trouve les réponses du Conseil communal floues. Il précise que l'immeuble des Mélézes, composé de 6 appartements, rapportait à l'époque jusqu'à CHF 50'000.- par an. Boris Fringeli se souvient de Patrice Grandjean qui comparait le bâtiment La Villa à une mine d'or : ce bâtiment a coûté CHF 600'000.- de rénovation récemment.

Bruno Ferreira rappelle que la quasi-totalité des loyers sont inchangés depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, la Commune ne peut pas doubler les loyers alors que cela n'a pas été fait progressivement.

Christian Grangier estime qu'investir dans l'immobilier est une valeur sûre.

Boris Fringeli rappelle que pour le moment la vente de l'immeuble n'est pas l'objet ; chaque vente sera discutée de manière démocratique en assemblée.

Karine Beaud prend la parole : elle estime que, même si les locaux ne sont pas aux normes, la qualité de l'enseignement demeure bonne. Elle comprend le doute qui plane dans la salle et précise déjà qu'au moment du vote pour l'école, elle s'était abstenue. Elle souhaite savoir si la tendance à la hausse de la population peut s'inverser ? La Commune pourrait-elle se retrouver avec moins d'enfants ? Boris Fringeli répète que l'importante charge financière est due à l'amortissement qui ne change pas si on vend 0 ou 10 bâtiments. L'intérêt est moins élevé si on vend plus d'immeubles.

Suite à l'intervention de Joseph Schwager, Boris Fringeli indique que l'amortissement augmente de 26%. Il en est de même pour l'intérêt.

Raphaël Beaud précise que le montant de CHF 11 mio ne comprend ni le crédit d'étude ni le concours d'architectes donc le montant total « réel » est de CHF 16 mio avec l'extension. Il relève encore qu'avec la conjoncture actuelle, il faut compter entre 30 et 40% d'augmentation sur le matériel. Il rappelle le projet de bâtiment multifonction pour les pompiers et l'édilité et craint que rien ne puisse être fait dans les 30 prochaines années. Boris Fringeli confirme qu'il faudra être prudent.

### **Rapport de la Commission financière sur l'extension de l'école de Neirivue**

Robert Verschuur, Président de la Commission financière, prend la parole et fait lecture du rapport :

« Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie le 6 mars 2023 afin d'examiner l'investissement de l'extension de l'école de Neirivue.

Le Conseil communal nous a présenté le projet d'extension ainsi que son coût de CHF 3'110'000.-.

Malgré l'augmentation du budget, le plan de financement reste cohérent. Néanmoins, il est à relever que la charge globale de l'école va peser lourd sur nos finances communales pour les 30 prochaines années.

La commission financière a décidé de préavisier positivement cette extension car elle est nécessaire pour notre école et son fonctionnement. La vente de bâtiments scolaires et de l'immeuble « Les Mélèzes » devrait permettre un financement partiel.

Les recommandations de la commission financière à l'occasion du vote du projet initial restent de mise.

Nous vous proposons donc d'accepter cet investissement tel que présenté. »

Boris Fringeli le remercie.

Jean-Louis Castella constate que les débats de l'assemblée ont principalement porté sur les problèmes financiers, logistiques, de construction et d'infrastructures. Il faut savoir que l'essentiel derrière ces investissements reste la population de cette commune et de cette vallée périphérique qui a la chance de voir sa population augmenter, compter des entreprises formatrices et qui offrent des emplois. Il rappelle qu'une corporation publique ne se gère pas comme des biens privés. Toutes les décisions touchent plusieurs générations. Ce soir, l'assemblée est composée d'environ 100 personnes, soit à peine le 10% de la population. L'assemblée a une grave responsabilité. Nous décidons pour les absents et les générations futures mais surtout pour notre jeunesse. Il demande un vote objectif pour les futures générations.

### **3 Vote du projet d'extension pour la nouvelle école à Neirivue**

Boris Fringeli demande à ceux qui acceptent le crédit complémentaire de CHF 3.110 mio pour l'extension de la nouvelle école à Neirivue de voter à main levée.

#### **Vote**

Acceptation du projet d'extension pour la nouvelle école à Neirivue :

Oui : 68

Non : 22

Abstention : 5

2 personnes n'ont pas voté.

Le projet d'extension est approuvé par 68 oui. Boris Fringeli remercie l'assemblée pour la confiance et la participation.

#### 4 Divers

Jean-Marc Pythoud indique avoir reçu de nombreuses plaintes à la déchetterie suite à la nouvelle benne à verre : cela est bien plus bruyant qu'auparavant. Il suggère de prévoir un contrôle du respect des normes sur le bruit. Le Conseil communal prend note et va voir ce qu'on peut faire pour modifier la situation.

Suite à l'intervention de Christine Bussard, Boris Fringeli précise que le projet de mise en zone 30km/h inclut le quartier du Planchamp.

Gilles Castella souhaite savoir si les travaux envisagés sur la grande salle d'Albeuve sont toujours d'actualité. Bruno Ferreira précise qu'une étude est en cours pour une évaluation thermique du bâtiment.

Claude Marguet demande si des travaux sur les routes sont prévus. La route du Crédzillon est en très mauvais état. Boris Fringeli précise que le chantier est atteint depuis la route cantonale pour épargner nos routes. Les routes dans le périmètre de l'école feront l'objet d'une réfection après les travaux.

Fabrice Grandjean demande des nouvelles du PAL. Boris Fringeli lui répond que le dossier est au point mort. La procédure est toujours pendante par-devant le Tribunal cantonal. Il relève qu'il est étonnant que la population ait autant augmenté avec un PAL bloqué et restrictif à ce point.

Monique Théraulaz souhaite savoir si la Commune a des projets étant donné les enjeux climatiques pour réaliser des économies d'eau. Boris Fringeli lui indique que la Commune ne rencontre actuellement pas de problème de pénurie d'eau. Si l'eau en Tsuatsaux venait à tarir momentanément, il reste le puits de l'île à Neirivue. Si la source venait à produire moins, il se pourrait que la Commune établisse des recommandations pour la population.

Monique Théraulaz se demande s'il est envisagé de distribuer de l'eau dans d'autres localités. Boris Fringeli précise qu'il n'y a jamais eu de demande en ce sens. Il n'existe aucune connexion entre les réseaux des communes.

Avec les étés de plus en plus chauds, Rachel Rey relève que l'eau doit être utilisée en priorité pour approvisionner les alpages et pâturages communaux avant d'envisager de la vendre.

Rachel Rey demande à Boris Fringeli de préciser que le vote de ce soir ne scelle pas la vente des immeubles. Boris Fringeli confirme que la vente des immeubles n'était pas prévue au tractanda de ce soir donc aucune vente n'est approuvée par le vote de ce soir.

Plus personne ne demande la parole. L'assemblée est levée est à 21h52.

Au nom de l'assemblée communale

La Secrétaire  
Laura Barthe



Le Syndic  
Boris Fringeli



